

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Christian TREMOLIERES, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Henri HOT, Marie JEANJEAN, Nicolas SOULIE, Jérôme TAILLEFER, Chantal SALVAN, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO.

Etait excusé : Brigitte BEZAMAT, Guy POUDEROUS

Assistait aussi : Eva SALSON, secrétaire de mairie

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 17 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE MONSIEUR PASTOR CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE DU RESTAURANT

Monsieur le Maire invite Monsieur PASTOR à exposer sa demande aux membres du Conseil Municipal. Monsieur PASTOR affirme que la saison estivale s'est très bien passée et que la saison hivernale commence bien aussi, l'affluence du midi dépend des chantiers aux alentours. Il expose qu'il a des projets concernant l'aménagement extérieur, ses prestations, ... Il aimerait terminer sa carrière dans le restaurant de Castelnaud-Pégayrols. C'est pour cela qu'il propose d'acquérir le fonds de commerce par une gérance vente. Monsieur le Maire et quelques conseillers municipaux étant déjà au courant du projet de Monsieur PASTOR, avaient pris rendez-vous au Notaire pour se renseigner sur la gestion du fonds de commerce. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur PASTOR, le conseil municipal décide d'évaluer le montant du fonds de commerce et ensuite de reprendre rendez-vous avec le notaire. Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A SAINT-ROME-DE-TARN (DE_2019_073)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a assisté à plusieurs réunions concernant la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de Saint-Rome-de-Tarn et qu'il en ressort de procéder à cette construction. Les communes défendues par les pompiers de Saint-Rome-de-Tarn financeront à hauteur de 50% du coût HT de l'opération, le conseil départemental de l'Aveyron financera à hauteur de 50% du coût HT de l'opération, et le SDIS de l'Aveyron pour le solde.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide du principe de la construction d'un centre d'incendie et de secours à la zone artisanale – Avenue Saint Ferréol - 12 490 Saint-Rome-de-Tarn ; prend acte de la maîtrise d'ouvrage du projet par le service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron ; accepte le principe de la participation financière de la commune selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ; décide de la participation communale, servie au SDIS en fonds propres, qui fera l'objet d'une convention d'accompagnement financier et sera arrêtée précisément au vu des résultats de la consultation des entreprises (à ce jour le coût de l'opération prévisionnel est estimé à 1 380 600,00 €) ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLET (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERRES) AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (DE_2019_074)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la CLET s'est réuni le 28 novembre 2019 suite au transfert des compétences complémentaires à la GEMAPI. Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, et l'évaluation des charges transférées impactant le montant des attributions de compensation 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019, qui arrête le montant des charges transférées au 6 juin 2019 à 0€ concernant le transfert des compétences complémentaires à la GEMAPI.

RESTAURATION DU CADRAN DE L'HORLOGE (DE_2019_075)

Monsieur le Maire présente le devis de Brouillet et Fils concernant la restauration du cadran d'horloge de l'Eglise Saint-Michel. La restauration de ce cadran comprend le transfert de l'ensemble à l'atelier, le démontage, la

restauration, la mise en peinture des éléments, le remontage, essais et mise en service. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Brouillet et Fils – 367 Rue de la Geneviève – 19 600 NOAILLES dont le montant TTC des travaux s'élève à 4 122,00€ TTC et charge Monsieur le Maire de passer la commande.

PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SALLES-CURAN (DE_2019_076)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les participations financières versée au SDIS pour la rénovation du Centre de Secours de Salles-Curan. Pour la rénovation du Centre de Secours de Salles-Curan, le montant de la participation de notre commune s'élève à 28 338,48 €. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'approuver le montant de la participation pour un montant de 28 338,48 €.

ADRESSAGE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE PLAQUES DE RUES ET NUMEROS (DE_2019_077)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'adressage a été validé par les services de l'Etat. Des modifications seront à réaliser dans les prochains mois. Monsieur le Maire présente les devis de Ceramika-Maison concernant la réalisation des plaques de rues et des numéros de maison pour les hameaux de Castelnau, Castelmus et Estalane. Le montant total prévisionnel avec pose, des plaques de rues et des numéros de maison s'élève à 7 924,00€ HT avec TVA non admissible. Des subventions peuvent être demandés. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de passer la commande auprès de Ceramika-Maison – Place de la Tour du Roi – 12 490 Saint-Rome-de-Tarn pour le montant sus indiqué et charge Monsieur le Maire de demander des subventions auprès de l'Etat (DETR 2020, au taux de 50%)

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (DE_2019_079)

Monsieur le Maire informe que dans la délibération du 17 octobre 2019 DE_2019_067 une erreur s'est introduite. L'agent ne sera pas affilié à la CNRACL mais à l'IRCANTEC puisque c'est le régime des contractuels quelque soit son temps de travail.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT A.G.E.D.I (DE_2019_079)

Annulée

Reprendre délibération au prochain conseil municipal : erreur de date

REPRISE D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE D'ESTALANE (DE_2019_080)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la concession n°40 Carré B au cimetière d'Estalane souhaite restituer cette concession à la commune après l'avoir libérée. Monsieur le Maire souhaite rembourser le propriétaire de la somme de la concession (hors frais d'enregistrement) payé lors de l'achat de cette concession le 22 juin 1999 pour un montant de 3 000 francs, soit 457,35 euros. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le remboursement au propriétaire de la concession n°40 Carré B au cimetière d'Estalane d'un montant de 457,35 euros.

REHABILITATION CANTINE (DE_2019_081)

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'architecture Cartayrade travaille sur le projet de requalification du bâtiment contigu à l'école de Castelnau-Pégayrols et le réaménagement de la cour de récréation ».

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 177 550,00€ HT soit 213 000,00 € TTC. Ces travaux seraient dissociés en 8 lots et s'effectueraient dans le cadre d'un marché public.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions DETR à un taux de 50%, au conseil départemental et au conseil régional.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

- que le Lévézou Indiana raid se déroulera à Salles-Curan sur deux jours, les 30 et 31 mai 2020. Les conseillers municipaux et autres personnes intéressés peuvent participer à la réunion de coordination qui aura lieu Vendredi 13 Décembre 2019 à Salles-Curan. Ce RAID international traversera les communes de Villefranche-de-Panat, Le Truel, Le Viala-du-Tarn, Saint-Rome-de-Cernon, le Viaduc de Millau et Castelnau-Pégayrols et est composé de plusieurs courses de niveaux différents avec pour chacun départ et arrivée à Salles-Curan.
- courrier de Monsieur FABREGUES Raymond sur l'organisation de l'offre de santé dans le Sud-Aveyron. Les membres

du conseil municipal, ; compte tenu des discussions qui ont lieu concernant l'hôpital médian, se prononceront quand le projet aura évolué.

- le défibrillateur est reçu en Mairie. L'emplacement est défini contre la terrasse du restaurant. Cependant, une solution pour l'alimentation électrique est à mettre en place avec l'électricien.

- que Monsieur FAVIER Raphaël demande si la commune peut goudronner le chemin de la Baumière qui desservira une salle de traite (projet en cours) et réaliser une extension du réseau électrique et du réseau d'eau potable. L'ensemble du conseil municipal délibèrera quand un permis de construire sera déposé et que le projet sera terminé.

Monsieur Jérôme TAILLEFER, demande si l'employé communal peut passer l'épaveuse sur certaines haies avant que la neige arrive.

Monsieur Nicolas SOULIE demande si La Poste peut changer la boîte aux lettres à Castelmus car elle est trop petite.

Monsieur Franck VIEILLEDENT informe qu'il a assisté à une réunion sur les risques incendies et le débroussaillage à Saint-Affrique le 13 novembre 2019. L'obligation de débroussaillage est un sujet à prendre en compte sérieusement. Les services de l'Etat ont mis en ligne les parcelles communales qui manquent à cette obligation. De plus, la commune sera amenée à recenser les parcelles privées qui sont soumises à cette obligation.

Monsieur Henri HOT demande si la Mairie peut acquérir des filets à neige. Monsieur le Maire va s'adresser à la Communauté de Communes.

Madame JEANJEAN Marie informe qu'il y a des rats dans le village, il faudrait dératiser avant qu'il y ait trop de rats. Monsieur le Maire appellera la FODSA dans la semaine. L'école demande que la ventilation soit réparée.

Monsieur Frédéric BALARD demande où en est le logement de l'Ecole d'Estalane. Monsieur le Maire veut rencontrer SOLIHA pour une évaluation de la situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h15.